

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Transition énergétique	285

La Commission Permanente,

- VU** le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le règlement 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime d'aide exempté n° SA.40405 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, notamment son point 6.6 relatif aux aides à l'investissement en faveur de la promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1511-1 et suivants, L1611- 4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** les statuts de la SAS Dropbird Investissement adoptés le 20 septembre 2014,
- VU** la déclaration de minimis de la SAS Dropbird Investissement,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,

- VU** la délibération du Conseil Régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route régionale sur la Transition énergétique 2017-2021,
- VU** la délibération du Conseil Régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019 et notamment le programme « Transition énergétique »,
- VU** la délibération de la Commission permanente des 2 mars 2015 et 28 septembre 2015 approuvant les subventions au titre de la maîtrise de l'énergie ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017 approuvant le règlement de l'appel à projets relatif au développement d'installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation ;
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional du 25 mai 2018 approuvant la convention relative au programme « Transition Énergétique et Sociétale » - 2018 / 2021,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 23 novembre 2018 approuvant la convention relative au financement de l'animation du Groupe expert Scientifique et Technique de SMILE,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 novembre 2018 approuvant la convention relative au financement d'installations photovoltaïques dans le cadre de l'appel à projets « développement d'installations photovoltaïques exemplaires en autoconsommation » ;
- VU** la convention pluriannuelle 2018-2021 signée le 4 juin 2018 entre la Région des Pays de la Loire, l'IMT Atlantique et le collège des transitions sociétales relative au programme « Transition Énergétique et Sociétale » - 2018 / 2021,
- VU** la convention signée le 10 décembre 2018 entre la Région et la Commune de la Genétouze et la SAEML Vendée Energie relative au financement de l'installation photovoltaïque en autoconsommation collective, sur le pôle commercial à La Genétouze.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

1 - Réseaux énergétiques intelligents

SMILE - Commune de Saint Joachim

ATTRIBUE

une subvention de 153 000 € pour une dépense subventionnable de 510 000 € HT, à la commune de Saint Joachim, pour le projet de stockage d'énergie photovoltaïque, au titre du dispositif SMILE et en lien avec la politique hydrogène ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 153 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la commune de Saint Joachim, figurant en annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

PRIDE (Plateforme Régionale d'Innovation pour les Données d'Energie) - Association Images & Réseaux

ATTRIBUE

une subvention de 62 550 €, pour une dépense subventionnable de 139 000 € TTC, à l'Association Images & Réseaux, pour le financement du projet PRIDE, au titre du dispositif SMILE ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 62 550 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et l'Association Images & Réseaux, figurant en annexe 2 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

Drop'n Plug - Dropbird Investissement

ATTRIBUE

une subvention de 20 000 € à Dropbird Investissement, pour une dépense subventionnable de 46 981,73 € TTC, pour le financement du projet Drop'n Plug, au titre du dispositif SMILE ;

AFFECTE

une autorisation de programme pour un montant de 20 000 € ;

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et Dropbird Investissement, figurant en annexe 3 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ladite convention.

2 - Outils et observatoire

IMT Atlantique / Collège des transitions sociétales

ATTRIBUE

une subvention de 30 000 € pour l'année 2019/2020 pour une dépense subventionnable de 206 000 € TTC à l'IMT Atlantique pour son projet de recherche-action sur la transition énergétique et sociétale en Pays de la Loire ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement pour un montant de 30 000 € pour l'année 2019/2020 ;

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention pluriannuelle 2018-2021 entre la Région des Pays de la Loire, l'IMT Atlantique et le Collège des transitions sociétales, figurant en annexe 4 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant à la convention.

Territoire d'Énergie Pays de la Loire - Convention constitutive d'une entente intercommunale

AUTORISE

la Présidente à signer la convention constitutive de l'entente intercommunale Territoire d'Énergie Pays de la Loire, figurant en annexe 5 ;

3 - Ajustements administratifs

Annulation

APPROUVE

la demande d'annulation, figurant en annexe 6.

Modification

APPROUVE

la demande de modification, figurant en annexe 7 ;

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention entre la Région des Pays de la Loire, la commune de La Genétouze et la SAEML Vendée Énergie, figurant en annexe 8;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant à la convention.

Prorogation

APPROUVE

la demande de prorogation, figurant en annexe 9.

AUTORISE

pour l'ensemble des dossiers présentés au titre du rapport "Transition énergétique", la prise en compte des factures émises à partir de la date de réception des dossiers par la Région ou par les services instructeurs afin d'assurer le versement des subventions.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the title.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs